

ACQUIS

SYNDICAUX

2e semestre 2025







## EUROPE

- **Révision du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)**
- **Modernisation de l'accord UE-Ukraine** : introduction de premières mesures de protection des marchés européens
- **Déforestation** : nouveau report du règlement européen et simplification
- **Mercosur** : accord reporté grâce à des actions syndicales dans toute la France, à Bruxelles et à Strasbourg
- **Nouvelles Techniques Génomiques (NTG)** : disponibles prochainement pour les agriculteurs européens

## PAC



- **Récupération des reliquats d'aides à la conversion en agriculture biologique sous-consommés** vers l'écorégime BIO, les investissements, les zones intermédiaires, les aides ovines et la filière blé dur.
- **Suppression effective des ratios régionaux de prairies permanentes.**
- **Paiement des avances PAC à un taux historiquement élevé**, du fait du versement, pour la première fois, aux agriculteurs en contrôle.
- **Annulation de pénalités liées à la complexité de déclaration des jachères** en 2023 pour 2000 agriculteurs.
- **Simplification européenne de la PAC** sur les contrôles, la définition des prairies, les références historiques pour l'assurance récolte (à mettre en oeuvre) : socle de négociations pour la PAC post-2027

# FISCALITE ET ECONOMIE DES EXPLOITATIONS



## VENTE DE VACHES DE RÉFORME

- Assimilation à une plus-value professionnelle.
- Exonération totale d'impôt et de cotisations sociales si le chiffre d'affaires est inférieur à 350 000 €.

## MAINTIEN ET SÉCURISATION DES EXONÉRATIONS DE PLUS-VALUES

- Exonération des plus-values professionnelles à court terme confirmée, y compris pour les exploitations au régime micro-BA.

## PROVISION ÉLEVAGE

- Anticipation d'un an du dispositif d'exonération de la hausse de valeur des stocks de vaches.
- Applicable dès les exercices clos au 1er janvier 2024.

## TRANSMISSIONS AGRICOLES FACILITÉES

- Rehaussement et simplification des seuils d'exonération pour les droits de succession et de donation sur les terres agricoles.
- Suppression des contraintes liées à la date du bail rural.

## SANITAIRE



- **Modifications des critères d'éligibilité à l'abattage sélectif en cas de tuberculose bovine** : davantage d'animaux sains conservés, réduction de l'impact économique pour les éleveurs.
- **Exonérations fiscales et sociales** des indemnités d'abattage sanitaire.
- **Obtention d'une enveloppe de 11 M€ pour les éleveurs des zones réglementées et vaccinales DNC** (hors foyer) pour indemniser les pertes indirectes.
- **Réouverture des principaux marchés export** (Italie et Espagne début 2026) pour les bovins vaccinés, des zones bloquées par la DNC, sous certaines conditions.

# VITICULTURE



## PLAN DE SOUTIEN STRUCTURANT, INCLUANT :

- 130 M€ pour l'arrachage définitif ouvert le 6 février 2026,
- allègement des charges sociales,
- réouverture des prêts garantis par l'État en 2026.



## SOCIAL

### RÉFORME HISTORIQUE DES RETRAITES AGRICOLES

- Décret signé pour le calcul des pensions sur les 25 meilleures années à compter du 1er janvier 2026.
- Gain estimé : +5 à +10 % de pension en moyenne.

### STATUT DES CONJOINTS COLLABORATEURS

- Passage facilité au statut de chef d'exploitation :
- Exonération de charges sociales dégressive sur 5 ans pour accompagner la transition.
- Dérogation pour les personnes nées avant 1964.

## EMPLOI



### EMPLOI AGRICOLE SÉCURISÉ

- Pérennisation du dispositif TO-DE (travailleurs saisonniers) et du relèvement du seuil de dégressivité à 1,25 SMIC.
- Cumul possible pour les Jeunes Agriculteurs entre exonérations spécifiques JA et allègements de droit commun (maladie, famille).

### REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE CONFIRMÉE

- Reconnaissance officielle renouvelée de la FNSEA comme :
  - organisation patronale nationale et multiprofessionnelle,
  - unique représentante des employeurs de la production agricole, des Cuma et des parcs zoologiques privés.



## GESTION DE L'EAU

- Définition d'un **cap clair sur l'eau agricole** par les ministres de l'Agriculture et de l'Ecologie d'ici le SIA en concertation
- D'ici là, un **moratoire sur toutes les décisions sur l'eau** pour la gestion quantitative, qualitative et milieux jusqu'à l'inscription en Conseil des ministres du projet de loi d'urgence en mars 2026
- **Pas d'augmentation de la Redevance pour Pollution Diffuse** sur 2026 (gain de 37 M€ pour la ferme France)
- **Priorisation de l'accès à l'eau pour l'abreuvement des animaux**
- **Travail sur la représentation agricole dans les instances de l'eau**

## IRRIGATION



- **Systématisation des études socio-économiques** en amont de la définition des volumes prélevables
- **Moratoire jusqu'à septembre des baisses de volumes prélevables** pour l'agriculture
- **20 M€ en 2025 pour financer des ressources en eau**
- **Abattement de 20 000 m3 de la redevance sur la consommation d'eau pour les irrigants** qui prélèvent dans les réseaux d'eau potable

## POLICE DE L'ENVIRONNEMENT



- **Clarification du rôle du préfet**
- **Transmission des PV par voie hiérarchique**
- **Possibilité de caméra piéton lors des contrôles**



## NITRATES

- **Reconnaissance de la complexité de la mise en œuvre PAN/PAR**
- Volonté du Gouvernement de demander à la Commission européenne de **faire évoluer le cadre existant**
- **Mobilisation des champs de la dérogation par les préfets de département**, qui seront réunis
- **Des contrôles avec discernement**

## PROTECTION DES CULTURES



- **Suppression définitive du Conseil Stratégique Phyto (CSP) obligatoire**
- **Suppression définitive de la séparation vente conseil**
- **Facilitation de la reconnaissance mutuelle**
- **Possibilité de priorisation des demandes d'AMM selon les besoins des filières**
- **Report d'un an au 1er janvier 2027 de l'obligation de passage au format électronique du registre phytosanitaire**
- **Activation d'une clause de sauvegarde** interdisant l'importation de certains produits agricoles traités avec des substances actives interdites dans l'Union européenne

## ICPE



- **Relèvement immédiat des seuils** Enregistrement pour les vaches laitières et les bovins à l'engraissement, retrait des ICPE des chiens de protection des troupeaux et relèvement à terme des seuils Enregistrement et Autorisation pour les porcs et volailles



LE COMBAT  
CONTINUE !